

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Arles



Commune
de
Maussane les Alpilles

DÉCISION 2026/022

FETE DE LA MUSIQUE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026/04/02/06 du Conseil municipal en sa séance du 02 avril 2026 donnant délégations au Maire d'un certain nombre de ses compétences, notamment l'alinéa 4 ;

Considérant les dispositions de l'articles R.2122-3 du Code de la Commande publique selon lesquelles « l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ».

Considérant la programmation culturelle pour fête de la Musique établie comme suit :

- Animation de la Fête de la Musique toute la soirée du dimanche 21 juin par le Disk jockey MIKA MUSIC ;

DÉCIDE

En exécution des pouvoirs délégués susvisés,

Article 1er : Le devis formulé par M. Mickael ORDENOVIC dit « DJ MIKA MUSIC » est accepté pour un montant arrêté à MILLE TROIS CENT EUROS TTC (1300 €) ;

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et ampliation en sera adressée à Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Monsieur le Maire de Maussane les Alpilles certifie le caractère exécutoire de cette décision par sa publication et par sa transmission pour contrôle de légalité à la sous-préfecture d'Arles le :

Fait à Maussane les Alpilles, le 08 juin 2026

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

A blue circular official stamp of the Municipality of Maussane les Alpilles. The stamp features a central emblem with a figure and the text "MAIRIE DE MAUSSANE LES ALPILLES" around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.